5me ANNÉE. — NUMERO 162

*Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causa servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.* (Bref à la LIBERTÉ)

JEUDI 15 JUILLET 1875.

# LA LIBERTÉ

## Journal quotidien politique et religieux.

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

| | 1 an. | 6 mois. | 3 mois. |
|---|---|---|---|
| SUISSE | fr. 20 | 11 | 6 |
| FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE | » 36 | 19 | 10 |
| ITALIE | » 30 | 16 | 9 |
| HOLLANDE | » 45 | 23 | 12 |
| ANGLETERRE, ESPAGNE | » 52 | 27 | 14 |

Bureaux de rédaction et d'expédition, Grand'rue, 10

BUREAU DES ANNONCES
ALPHONSE COMTE
Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Pour le prix des annonces, voir à la 4me page.

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

### Le synode vieux-catholique d'Olten.

Le hasard a fait tomber entre mes mains les documents qui servaient de base aux délibérations du synode vieux-catholique, tenu le *mois dernier à Olten*. En marge de ces documents, j'ai trouvé des notes écrites par un témoin oculaire. Il me semble qu'il est *important que, dès à présent*, le public catholique-romain soit informé de ce *qui* se prépare dans ces conciliabules, qui refusent *l'infaillibilité* au *Souverain Pontife, mais qui* ne manqueront pas de lancer les foudres de leurs anathèmes contre quiconque oserait douter de la leur. — Le *Comité central de l'association des catholiques suisses libéraux* est entièrement composé de Soleurois, parmi lesquels *MM. Kaiser, Brosi* et *Weber* se sont *déjà acquis une triste célébrité dans* nos luttes religieuses.

Le premier des documents dont j'ai l'intention de parler est intitulé : *Constitution de l'Eglise chrétienne-catholique en Suisse*, et porte l'épitaphe : *In omnibus charitas;* — quelle sanglante ironie, si l'on pense aux exploits des Pipy, Bissey, Vonthron; et aux hauts faits des apostats de Genève. Aussi est-ce probablement en vertu de cette charité *vieille-catholique que la constitution* déclare dans son premier paragraphe que le catholicisme libéral, professé par les vieux-catholiques, a pour but de *lutter* contre le système, les erreurs, et les abus de la Papauté, et d'asseoir *son* Eglise sur une *base nationale*, après lui avoir restitué sa pureté originelle.

Conformément à *ce principe de nationalité* le vieux-catholicisme suisse fléchit le genou devant *l'évêque apostat, le prussien* Reinkens, et emploie, pour pervertir les populations, à Berne des apostats prussiens, à Genève et dans le Jura des apostats français et italiens.

Le *synode national est l'organe législatif et décisoire de l'Eglise chrétienne catholique suisse* (§ 9). Or, ce synode national est en grande majorité composé de laïques, puisqu'il y a un délégué pour cent vieux-catholiques. Le synode élit *un conseil synodal* composé de 9 membres, dont 5 laïques et 4 ecclésiastiques, et qui devient l'*autorité exécutive et administrative* (§ 19) de la secte. L'élément ecclésiastique est donc entièrement majorisé par l'élément laïque.

*L'évêque, élu par la majorité laïque du* synode national, n'est pas autre chose qu'une marionnette exécutant des tours d'après la ficelle tirée par les cordonniers, colonels fédéraux, et directeurs de chemins de fer, qui composent le synode national. Il n'a aucune autorité, aucun pouvoir, *et peut être déposé et destitué à volonté* (§. 24). Cet évêque oserait-il refuser l'installation à un curé nommé *par le synode?* On passe outre. *Avec tout* cela il doit prêter, aussitôt après *son élection*, un serment solennel d'accomplir consciencieusement ses devoirs, d'être le plat-valet de tout gouvernement, et de n'entretenir aucune relation avec un *pouvoir étranger soit laïque soit ecclésiastique* (§ 22).

Les gouvernements cantonaux sont naturellement intéressés à l'élection de cette caricature d'évêque (IV, *b*), conformément à ce vieil adage : *qui paie, commande;* car ce sont les gouvernements qui contribueront à l'entretien de Sa Grandeur vieille-catholique.

J'ai parcouru la constitution, le règlement, en un mot, tous les documents soumis à la discussion, je les ai lus attentivement, mais nulle part je n'ai trouvé une trace de ce que MM. *les vieux-catholiques veulent bien encore* croire à l'avenir. Le tout fait l'impression d'une réunion politique plutôt que d'un synode, d'une assemblée qui cherche, coûte que coûte, à faire quelque chose de rien; elle n'y arrivera pas.

*Ces Messieurs prennent l'allure de réformateurs*, ils veulent, disent-ils, *ramener la religion catholique à sa pureté originelle*, et dans toutes les paperasses que j'ai sous les yeux, il n'y a pas un seul mot qui parle de dogme ou de discipline ecclésiastique. Le *règlement* n'offre pas un seul point qui pourrait être de quelqu'intérêt, toute association politique, commerciale, industrielle, toute société de tir en fait autant et quelquefois mieux.

(*A suivre.*)

## CONFÉDÉRATION.

### RECOURS

*des citoyens soussignés ayant droit de voter et payant impôts dans la commune de Bienne, membres du Conseil de fabrique catholique-romain, au nom de la paroisse catholique-romaine du dit lieu, à M. le préfet de Bienne, éventuellement au Conseil exécutif du canton de Berne, éventuellement au Conseil fédéral, pour être par lui transmis au Tribunal fédéral.*

Monsieur le préfet,

Vous savez que la communauté catholique-romaine de Bienne, à laquelle le haut gouvernement a refusé expressément, en fin novembre 1871, la qualité de paroisse légale (Kirchgemeinde), a bâti, ici à Bienne, une église. Elle a dépensé environ 120,000 fr. pour cette construction. Les frais de bâtisse, y compris l'achat du terrain qui a coûté à lui seul 15,000 fr., ont été payés *jusqu'à la somme restante de 15,000 fr. environ.*

Pourquoi le haut Conseil exécutif avait-il refusé la qualité de paroisse légale à notre communauté qui avait demandé à être reconnue comme telle? Parce que quelques citoyens catholiques, les chefs actuels des soi disant vieux-catholiques, avaient fait opposition auprès du haut gouvernement, de peur d'être forcés à payer des bordereaux pour le culte célébré dans notre église.

Dans la suite l'état de choses a changé. Un schisme eut lieu dans le sein des catholiques; les soi-disant vieux-catholiques se séparèrent de la véritable Eglise, leur mère, ce qui se fit également à Bienne. Les vieux-catholiques, ceux-là mêmes *qui auparavant* n'avaient rien voulu savoir de l'élévation de notre communauté catholique au rang de paroisse légale, eux qui n'ont pour ainsi dire contribué en rien à la construction de *l'église, se sont mis*, à l'aide d'ordonnances gouvernementales et de la nouvelle loi ecclésiastique, *en possession de l'église catholique* nouvellement érigée et en ont chassé les catholiques qui l'avaient édifiée.

La question de savoir qui sont les vrais propriétaires de cette église, — la corporation catholique-romaine ou la soi-disant paroisse vieille-catholique — sera tranchée en justice; sous peu le Tribunal fédéral sera nanti d'un procès à ce sujet.

Que firent ensuite les vieux-catholiques? *Ils offrirent cette église qui* avait coûté passé 120,000 francs, à la municipalité de Bienne au prix de 15,000 fr.

La municipalité a discuté la proposition dans son assemblée du 31 mai et a décidé d'acheter le bâtiment au prix auquel la paroisse vieille-catholique le lui avait offert.

La corporation catholique romaine de Bienne, par l'organe de son Conseil de fabrique, a fait savoir au Conseil municipal, par une lettre datée du 7 juin, qu'elle porterait plainte contre cette décision, et elle vient la déposer par les présentes.

La décision de la municipalité de Bienne est insoutenable sous un double rapport.

1° D'abord elle est opposée à l'article 49 de *la Constitution fédérale d'après lequel nul* n'est tenu de payer des impôts dont le produit soit spécialement affecté aux frais proprement *dits du culte d'une communauté religieuse à laquelle il n'appartient pas.*

La municipalité de Bienne a décidé dans la même séance (31 mai) de faire un emprunt de 1,200,000 fr. pour payer les anciennes dettes, faire de nouvelles constructions et surtout aussi pour payer l'église catholique.

La municipalité n'a pas de fortune (fonds). Ces 1,200,000 fr. seront payés par amortissement. La somme nécessaire, à cet effet, et les intérêts seront relevés par les bordereaux de tous les citoyens de la ville de Bienne.

Par là le principe établi par l'article 49 de la Constitution fédérale est violé; car on lève des impôts pour une église affectée exclusivement *au culte vieux-catholique.*

Par conséquent les citoyens protestants, israélites ou catholiques-romains ont le droit de porter plainte contre la décision de la mu-

---

17 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ.*

## CINÉAS

### OU ROME SOUS NÉRON

Hélène recueillait avec soin toutes ses allusions à ce *Seigneur crucifié et cherchait* à en comprendre le sens. Le délire de la malade avait un autre auditeur non moins attentif : c'était Isaac.

Un jour qu'elle avait été particulièrement prolixe dans ses confidences inconscientes, le juif fronça le sourcil et fit un *geste de vive contrariété.*

— Qu'avez-vous, Isaac? demanda Hélène.

— Madame, *mes plus tristes* pressentiments se vérifient.

— Quoi! Isaac, y aurait-il aggravation dans son état.

— Madame, prenez garde: *vous nourrissez* un serpent dans votre sein! Elle est de cette secte perverse dont j'ai déjà reconnu des traces jusque dans Rome.

— Quel serpent? quelle secte? Isaac? Je ne vous comprends pas.

— Elle est chrétienne.

— Chrétienne? Ce mot ne m'est pas inconnu. Attendez donc.... Je l'ai entendu prononcer à propos de mon excellente amie Pomponia Græcina qui se voit, pour ce sujet, en butte à bien des imputations pénibles aussi mensongères qu'odieuses, j'en suis sûre. Je connais Pomponia; à coup sûr, elle est incapable de pratiques impies.

— Madame, dit Isaac, s'il m'est permis d'exprimer respectueusement l'avis d'un esclave sur une aussi noble dame, ou Pomponia est faussement accusée de christianisme, ou bien elle n'est plus telle que vous l'avez connue autrefois.

— *Le mystère s'éclaircira, en ce qui la* concerne, dit Hélène; son mari a rassemblé un tribunal de famille pour la juger; nous verrons ce qui en résultera. Mais vous, Isaac, pourquoi en voulez-vous aux chrétiens? Je croyais jusqu'ici que chrétien et juif étaient synonymes. N'êtes-vous pas tous Israélites?

— Madame, cette superstition sacrilége a en effet sa source dans sa race juive; mais la masse de notre peuple la repousse et c'est *pour cela qu'elle s'est répandue au dehors* et qu'*elle cherche des* sectateurs jusqu'en Italie. Le christianisme a été déshonoré par le supplice de son chef. Le christianisme *dénature nos lois*; il fait litière de *nos espérances* nationales en y associant les Gentils, en dépouillant les fils de Jacob de leur caractère de race privilégiée, en renonçant à la domination promise sur les incirconcis.... Mais pardon, madame, le sentiment national m'entraîne et vous ne sauriez me comprendre.

— En effet, dit Hélène, ce mot de chrétien vous met hors de vous-même, vous qui d'ordinaire vous possédez si bien.

— Madame, encore une fois, c'est l'effet de mes sentiments patriotiques. La Judée a déjà souffert par ces chrétiens, et je les hais!

— Vous les haïssez, Isaac?

— Plus que la mort!

— Je suis fâchée de vous voir excité à ce point, Isaac; mais, dans tous les cas, je vous demande de ne pas comprendre la nourrice Gortynia dans votre haine. Son dévouement *et sa fidélité me l'ont rendue chère.*

— Oh! soyez tranquille, dit Isaac se radoucissant; pour vous, madame, qui êtes si bonne non-seulement envers Gortynia, mais envers tous vos esclaves, pour votre noble époux qui m'a sauvé la vie, je sais oublier mes préjugés. Dans mes fonctions de médecin, je mets à part tout tout sentiment personnel, et si l'on me présentait une cure intéressante à entreprendre sur un ennemi, je *l'entreprendrais consciencieusement par* amour de l'art.

Isaac eut encore plusieurs fois occasion d'entendre la nourrice invoquer son consolateur mystérieux, mais ce fut la seule où il donna cours à son ressentiment. Il rentra dans la froideur de sa quiétude ordinaire. Il partageait ses journées entre la nourrice qui se rétablissait peu à peu, le travail de copie des poèmes sacrés promis à Cinéas et la vérification des écritures embrouillées *du procurateur.*

Cinéas consacrait les sciences moitié à son neveu, auquel il enseignait les principes de la gymnastique grecque, moitié à ses chères études de philosophie et d'art. Il ne négligeait pas, toutefois, ses amis de Rome et il donna plus d'une matinée à Sénèque et à Burrhus, les deux premiers personnages de *l'empire après l'empereur.*

### CHAPITRE V

#### LES MINISTRES DE NÉRON

*Sénèque et Burrhus, avaient été les précepteurs de Néron et étaient restés ses ministres.* L'un lui enseignait l'art de vaincre les hommes à la guerre, l'autre celui de les connaître et de les gouverner; mais l'un et l'autre malgré l'appui fraternel qu'ils se prêtaient mutuellement, réussissaient fort mal à lui enseigner l'art de se vaincre et de se gouverner lui-même.

Toutefois leur influence, presque nulle *sur leur élève, resta longtemps prépondérante* sur les affaires publiques, et c'est à leur sagesse et à leur intégrité que l'empire dut les heureux commencements de ce règne et cette administration habile qui, plus tard, faisait dire à Trajan que « peu de princes peuvent se vanter d'avoir mieux débuté que Néron. »

Nous accompagnerons Cinéas dans la première visite qu'il fit à Sénèque.

La résidence de ce dernier, sur le mont *Palatin, non loin du palais impérial*, ne répondait nullement aux idées de simplicité

nicipalité de Bienne du 31 mai et les soussignés, citoyens catholiques-romains, viennent porter plainte par la présente et demandent qu'il soit remédié à cet état de choses (verlangen Abhülfe).

2° Deuxièmement, la paroisse vieille-catholique, en dépossédant la corporation catholique-romaine de son église, n'a évidemment pris cette église que pour l'administrer provisoirement (zur einstweiligen Verwaltung); elle est en tout cas responsable devant toutes les générations futures de cette administration. Elle ne peut pas aliéner l'église. Elle doit lui conserver le but pour lequel elle a été fondée.

La nouvelle loi ecclésiastique accorde le droit aux vieux-catholiques de frapper d'impôts leurs adhérents, car ils se sont constitués en paroisse. Pourquoi ne le font-ils pas? C'est qu'en faisant payer la somme restante pour couvrir les frais de bâtisse par des protestants, des israélites et des catholiques romains, ils auront moins à payer eux-mêmes.

La nouvelle loi ecclésiastique va jusqu'à défendre la vente des églises.

Ainsi les soussignés demandent: que la décision de la municipalité de Bienne du 31 mai concernant « l'achat de l'église catholique soit annulée. »

Les recourants se réservent le droit de défendre leur cause dans un mémoire au cas où il ne serait pas accordé droit à leur demande.

Agréez, etc.

Bienne, 21 juin 1875.

Au nom de la paroisse catholiques-romaine:

*Le Président du Conseil.* Alex. Rérat.
*Le secrétaire,* Hyp. Froidevaux.

Les soussignés citoyens catholiques-romains, ayant droit de voter et payant des impôts à Bienne déclarent donner leur adhésion à la susdite demande.

(*Suivent les signatures.*)

—

On écrit d'Altishofen, le 7 juillet, à l'*Univers:*

» Cette heureuse paroisse qui, depuis le commencement de la persécution a déjà vu de si belles cérémonies s'accomplir dans son église, *compte aujourd'hui un bonheur* de plus: celui d'avoir vu accourir le canton de Soleure presque tout entier dans son sanctuaire pour y recevoir le sacrement de confirmation. Cette fête était réellement magnifique, par toutes les circonstances qu'elle présentait. L'autorité soleuroise, avertie de la présence de Mgr l'évêque de Bâle sur la frontière de son canton, et voulant faire respecter les décisions de la conférence diocésaine, avait fait défendre à ses curés d'y conduire leurs paroissiens, et avait même manifesté l'envie de défendre à ceux-ci de s'y rendre. Mais l'esprit catholique s'étant manifesté au sein de toutes les parties de cette population sans distinction de couleur, force fut bien au gouvernement de laisser faire, et à la date fixée par Monseigneur pour la confirmation des Soleurois, trois mille personnes partirent de la capitale et de toutes les parties de ce canton pour se rendre dans le lieu où elles savaient devoir rencontrer leur évêque. Abandonnés à eux-mêmes par suite de la défense faite à leurs curés, les paroissiens s'étaient organisés par escouades et marchaient processionnellement depuis la gare de Nébicon, dans la direction d'Altishofen, présentant le coup d'œil le plus ravissant. Arrivant devant l'église, ils défilèrent tous en rang sous les yeux de leur évêque, qui était là pour les bénir. Tous les yeux étaient mouillés de larmes, et il y avait dans toutes ces figures une expression de vénération sympathique qui devait consoler et réjouir même le cœur de ce prélat. Quoique vaste, l'église d'Altishofen était trop petite pour contenir la foule, et il fallut que Monseigneur affrontât l'ardeur du soleil pour confirmer en dehors de l'enceinte ceux que l'église ne pouvait contenir. Quoique commencée avant six heures, la cérémonie ne put être terminée qu'à une heure après-midi, et cependant chacun sait combien Monseigneur met de diligence dans l'exercice de ses fonctions. Au sortir de l'église, toute cette foule se plaça sur le passage du cortége épiscopal pour jouir encore une fois de la vue de son premier pasteur; puis elle se dispersa dans les maisons particulières ou en plein air pour y prendre sa réfection, sans qu'aucun désordre, aucun cri même se soit produit nulle part et ait nécessité l'intervention de la police. Les catholiques du canton de Soleure se sont montrés là les dignes émules de ceux du Jura dans les grandes réunions qui eurent lieu au commencement de la persécution, et un peuple qui comprend encore si bien la voix de la religion n'est pas destiné à voir la foi s'éteindre dans son sein. Pour l'Eglise il y a encore là des germes d'avenir.

» Ce qui confirme encore cet espoir, ce sont des cérémonies analogues qui avaient eu lieu quelques jours auparavant dans deux autres paroisses lucernoises, frontières du canton de Soleure, où la même affluence et le même esprit d'ordre s'étaient manifestés parmi les Soleurois accourus à ces fêtes catholiques. Ces deux paroisses étaient Pfaffenau et Reiden, où Mgr de Bâle avait pareillement administré le sacrement de confirmation et avait été l'objet des démonstrations les plus sympathiques. La conférence diocésaine a bien pu prononcer la destitution de ce digne confesseur de la foi, mais elle n'a pu lui enlever le trône que l'affection de ses diocésains lui avait érigé dans leur cœur, et pour eux il sera toujours leur pasteur légitime et bien-aimé, quoi que puisse ou qu'ait pu décréter l'autorité civile relativement à ses pouvoirs spirituels. »

—

Une assemblée de chasseurs, convoquée spontanément à Genève, a réuni, samedi dernier, une cinquantaine de membres qui ont décidé de convoquer une assemblée générale pour jeudi prochain, 15 juillet. Cette réunion a pour but de nommer une commission qui devra se mettre en rapport avec celles qui fonctionnent dans les autres cantons de la Suisse romande, aux fins d'aviser aux mesures à prendre pour empêcher l'acceptation définitive de la loi sur la chasse.

—

M. de Reding, Charles-Aloïs, de Schwytz, a obtenu devant la faculté de droit de l'Université de Louvain, après une belle défense de thèses, le grade de docteur ès-sciences politiques et administratives, avec grande distinction.

MM. Beck, Jules, de Sursée (Lucerne), et Queloz, Joseph, de Saignelégier (Jura bernois), ont subi devant la même faculté l'examen de candidat en droit, le premier avec la plus grande distinction, le second avec grande distinction.

## NOUVELLES DES CANTONS.

—

**Berne.** — Le 4 juillet dernier, vers 8 heures du soir, le gendarme Ueltschi, de poste à Fahy, faisant une patrouille dans la direction de Bure, aperçut à l'extrême frontière trois braconniers armés de fusils.

Aussitôt que les braconniers aperçurent, de leur côté, le gendarme, ils se mirent à fuir; naturellement l'agent se mit à leur poursuite.

Au moment où le gendarme était sur le point de mettre la main sur l'un des fuyards, l'un des devanciers se détourna et lâcha un coup de feu sur le gendarme. Cette tentative d'assassinat fut favorable au dernier, et les trois passèrent sur territoire français. Là, ils se détournèrent et lâchèrent encore 4 coups de fusil, mais celui-ci, ayant eu la présence d'esprit de se coucher dès le premier coup, il échappa aux balles de ces mauvais sujets, qui ne se font aucun scrupule de tuer un homme qui accomplit son devoir. On est sur la trace de ces trois braconniers, qui habitent la France.

**Argovie.** — L'orage qui, dans la nuit du 7 au 8, a dévasté une partie du *Freiamt*, a offert, disent les *Freiœmterstimmen*, un phénomène rare, celui du développement de l'ozone qu'on estime provenir de l'électrisation de l'oxygène dans l'air et qu'on observe toujours à la suite des violents coups de foudre. On a remarqué un rafraîchissement soudain et violent de la température produit par les grêlons dont un grand nombre avaient la grosseur d'un œuf de poule, et quelques-uns même la dimension d'une pomme ordinaire. Une forte vapeur s'élevait du sol accompagnée de cette odeur pénétrante de soufre et d'ail qu'on observe lorsqu'on manipule des matières arsénicales chauffées. Le lendemain de grand matin, l'évaporation de la terre était encore assez intense pour former une légère fumée.

## CANTON DE FRIBOURG.

—

On nous prie de publier la protestation suivante:

« La Société de chant de la Tour-de-Trême avait été invitée à prendre part au concert donné dans l'église paroissiale de Bulle. L'autorité ecclésiastique, n'ayant pas cru devoir céder l'église en question, cette société résolut dès lors, à l'unanimité, de refuser son concours dans cette circonstance. Au mépris de la décision prise, quelques membres de notre société prirent part au concert.

» Les soussignés protestent énergiquement pour leur honneur et celui de la commune contre la conduite de ces personnes qui n'ont su ni garder leur parole, ni respecter le lieu-saint.

» De plus ils repoussent toute solidarité avec les auteurs de cette profanation.

» La Tour-de-Trême, le 12 juillet 1875.

(*Suivent les signatures des membres de la Société.*)

—

On lit dans les journaux suisses:

« L'empereur Guillaume adresse une » somme de 750 francs destinée à l'acquisi» tion des cloches de l'église protestante de » la ville de Fribourg. »

C'est bien peu entre amis.

—

## SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES

## INONDÉS DU MIDI DE LA FRANCE

| | |
|---|---|
| M. François Mivelaz, ornementeur. | 2 fr. |
| M. Cardinaux Jean, négt. | 5 |
| M. Wicky, professeur. | 5 |
| Couvent des RR. PP. Cordeliers. | 50 |
| Anonyme. | 100 |
| Anonyme. | 100 |
| M. le chanoine Schorderet. | 10 |
| M. Desjardin. | 3 |
| Anonyme. | 6 |
| Mlle Monnerat. | 20 |
| Couvent Maigrauge. | 40 |
| Mlle Joséphine Rœmy. | 2 |
| M. de Gottrau de Fegely. | 30 |
| M. Joseph Schneuwly, à Destisberg. | 2 |
| Un ecclésiastique. | 5 |
| M. Léon de Weck. | 5 |
| Mme Hélène de Rœmy. | 5 |
| M. Wœber, sergent. | 10 |
| Anonyme. | 5 |
| | 405 |

Ce montant vient d'être versé dans la Caisse centrale. Vu l'organisation de comités, la souscription au bureau de la *Liberté* est close dès ce jour.

## NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

### Lettres de Paris.

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

—

Paris, 12 juillet.

D'après les conversations dans la salle des tombeaux, à Versailles, la lecture du rapport sur l'élection de la Nièvre produit ce double résultat.

Impression plus favorable à M. de Bourinog dont l'élection pourrait bien être validée.

Impression très-défavorable à la propagande bonapartiste.

Il y a tout lieu de croire que la majorité votera un ordre du jour motivé qui blâmera les agissements bonapartistes.

Mais, d'un autre côté, un certain nombre de députés conservateurs veulent proposer de nommer une commission d'enquête sur l'organisation des comités radicaux qui devront être dissous, s'ils ne sont pas conformes à la loi.

Je vous ai déjà donné, dans une de mes précédentes lettres, des détails précis sur cette organisation des comités radicaux.

Une proposition pour proroger l'assemblée dans les premiers jours d'août sera prochainement présentée, le budget des recettes serait voté avant les vacances, afin de mettre le gouvernement en mesure de percevoir les impôts pour 1876.

On réserverait pour la session de novembre la loi électorale, le budget des dépenses et la nomination des 75 sénateurs à vie.

Les présidents des bureaux des divers groupes de la droite et du centre droit ont envoyé depuis deux jours des dépêches à leurs collègues absents, pour le vote de ce jour sur l'ensemble de la loi de l'enseignement supérieur. Un certain nombre sont arrivés hier et ce matin.

Voici une nouvelle dépêche carliste qui réduit à leur juste valeur les derniers succès que vante beaucoup trop la télégraphie alphonsiste.

« Deux grands corps d'armée ennemis, Jovellar et Martinez Campos, *quatre fois* plus nombreux que notre armée du centre, abandonnant le Nord-Est et le Sud, tombent sur Dorregaray à Contaviéja.

» Cette ville, à peine fortifiée, est forcée de leur ouvrir ses portes, et Dorregaray, de son côté, est forcé de s'éloigner momentanément du centre; mais pendant ce temps, Savalls entre à Molins del Rey à trois lieues

---

qu'éveille le titre de philosophe, ni à la description idéale qu'il en avait donnée lui-même dans son traité *De la Constance du Sage*. «La maison du sage est petite, sans ornements, sans fracas, sans appareil; aucun portier n'en surveille l'entrée et n'y classe la foule avec un dédain vénal. » Sénèque, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, se souciait de la théorie de la sagesse beaucoup plus que de la pratique. Sa maison était un palais, et des plus riches qu'on pût voir, entouré de vastes jardins, peuplé de tant d'esclaves qu'il en ignorait le nombre et rempli de curiosités artistiques, de vases étrusques, de peintures de l'école grecque, de meubles et de tapis asiatiques. Le goût et l'amour de l'art avaient présidé sans doute à cette accumulation, mais le faste n'y avait pas été étranger. Quel usage pouvait-il faire, par exemple, d'une collection de cinq cents tables en bois de cèdre, toutes pareilles et soutenues sur des pieds d'ivoire?

La statue du maître se dressait dans le vestibule, comme pour accueillir les arrivants.

Une foule nombreuse se pressait à la porte, devant le logis de l'intendant; c'étaient les bas clients du philosophe qui attendaient la *sportula*, c'est-à-dire la petite provision de vivres et de monnaie que les grands faisaient distribuer chaque jour, car les citoyens libres de Rome n'étaient, en général, guère plus riches que les esclaves, et la plupart dépendaient presque complètement, tant pour leur subsistance que pour la protection de leurs intérêts, des grandes familles sous le patronage desquelles ils s'étaient rangés. Le citoyen romain, fier de son nom, estimait qu'il avait fait assez en domptant le monde. C'était aux vaincus de le nourrir et de travailler pour lui désormais, et il s'en remettait à ses patrons du soin d'exploiter les vaincus à son profit. Pour lui, il oubliait de plus en plus, dans les jeux publics, les bains, les spectacles et la servitude, l'austérité laborieuse de ses ancêtres. Il oubliait aussi que les vertus qui lui avaient acquis l'empire universel pouvait seules le lui conserver.

Cinéas avançait avec peine au travers de cette foule, mais ayant arrêté un esclave de la maison, il lui mit dans les mains une poignée de sesterces qui fixa immédiatement l'attention obséquieuse de l'esclave, ensuite son nom tracé avec un stylet sur une petite tablette enduite de cire, comme les anciens en portaient toujours. Le messager disparut et revint presque aussitôt avec un ordre d'admission.

Cinéas pénétra d'un pas familier dans le somptueux *atrium*. Sénèque se leva avec une expression de joie sincère et l'embrassa.

Les hauts clients, qui faisaient leur cour matinale au philosophe-ministre, se levèrent aussi et firent mine de se retirer. Le ministre les laissa partir:

— C'est vous, Athénien. Joie et santé! quel plaisir vous me faites, d'abord de venir, et ensuite de me débarrasser de mes clients!

— Oui, répondit Cinéas avec une aisance modeste mais assurée:

Oui c'est bien moi; mon honneur me ramène
Aux murs hospitaliers de la cité romaine.

— Quoi! vous citez Horace, interrompit Sénèque en riant et en le faisant asseoir à côté de lui; vous condescendez à citer du latin, vous fanatique hellène! eh bien, laissez-moi poursuivre à mon tour:

Rendons grâces aux Dieux qui vous ont préservé;
Venez, à Jupiter immolons la génisse
Et puis nous irons voir, après le sacrifice,
Mon vin vieux pour vous réservé.

— Je suis vivement touché de votre cordial accueil, reprit Cinéas. J'admire une fois de plus, en vous écoutant, les grâces dont vous parez la sagesse, selon le témoignage que vous rend la voix publique.

Oh! reprit le philosophe, en des occasions comme celle-ci, je suis capable de toutes les folies. Encore de l'Horace:

Nous boirons et rirons; il faut boire, il faut rire.
Il faut être fous à demi:
J'aime une pointe de délire
Quand sous mon toit je reçois un ami.

Je me souviendrai de cet axiôme, dit Cinéas, le jour où vous honorerez de nouveau de votre présence ma maison de Thessalie, sur la lisière de la vallée de Tempé.

— Hélas! reprit Sénèque redevenu sérieux tout d'un coup, quand sera-ce? Je ne suis plus aux beaux jours de ma jeunesse, au temps où, petit Espagnol connu seulement par la renommée de mon père, je gravissais avec le vôtre les pentes rapides du mont Olympe, qu'on aperçoit de votre magnifique domaine de Thessalie. Nous sommes esclaves, Burrhus et moi. Si nous quittions notre impérial pupitre, les Anicet, les Tigellin, les Nymphidius auraient trop beau jeu.

(*A suivre.*)

de Barcelone, *et parcourt en maître toute la Catalogne.*

» Cette *capitale est si menacée, que* Martinez Campos a dû se séparer déjà de Jovellar et y rentrer à marches forcées.

» Quant à l'armée de Dorregaray, *tout à fait intacte,* elle parcourt les provinces de Huesca et de Barbastro, *réquisitionnant* partout ; et demain elle tombera à son tour... pas en France.

» Notre armée du Nord n'est pas restée inactive, Bilbao, Saint-Sébastien et la vallée de Niéva l'attestent, et avant peu, nos ennemis auront de ses nouvelles. »

---

### Lettre de Versailles.

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

—

Versailles, 12 juillet 1875.

C'est aujourd'hui que sera probablement votée la loi sur l'enseignement supérieur. Les gauches vont encore travailler de tout leur pouvoir pour la faire avorter, mais il est bien facile de voir qu'*ils ont perdu toute* espérance de réussir, puisque M. Jules Simon lui-même renonce à prendre la parole. Il n'est sorte de manœuvres, toutefois, auxquelles *nos adversaires ne soient disposés à* recourir ; quelques-uns ont même parlé d'appel nominal, de scrutin secret, etc. Vaines *menaces !*

Plusieurs membres du centre droit qui s'étaient d'abord compromis sont maintenant revenus à résipiscence; je vous citerai notamment M. Bocher dont les derniers votes ont été irréprochables. L'honorable député du Calvados a bien vite compris qu'il s'agissait *ici d'une question capitale* et qu'un conservateur, fût-il ultra-libéral, ne pouvait décemment prêter son concours aux adversaires systématiques de toutes les libertés. Lors du dernier vote, les tacticiens des gauches avaient essayé de jeter de la poudre aux yeux en grossissant le chiffre de leurs alliés. *14 bulletins doubles furent déposés* dans les urnes par ces habiles prestidigitateurs. Grâce à cet adroit escamotage, le président, *en proclamant le résultat du vote,* attribua 339 *voix* à nos adversaires; 339 voix! c'était un joli chiffre! Les gauches avaient donc des recrues? Voilà ce que plusieurs députés se dirent. Hélas ! pas du tout! Les radicaux n'avaient pas gagné une voix, et le *Journal officiel* donnant le lendemain le véritable résultat du scrutin, après les opérations de pointage, constatait une diminution de 14 voix dans l'effectif des gauches. Les 339 *paladins* de la veille n'étaient plus que 325 comme précédemment, et ce chiffre, *soyez en sûrs, ne changera pas. Nous avions* pour nous la justice et le droit. Dieu nous donne par *surcroît* le nombre. C'est tout ce qu'il nous faut pour vaincre.

M. Bouisson a présenté, pendant le cours de la discussion, un amendement tendant à n'accorder aux universités libres le droit de conférer *des grades qu'après douze ans* d'exercice. Cet amendement regrettable avait un caractère personnel qui n'a pas échappé à la droite ; aussi s'est-elle vivement étonnée d'une pareille initiative, venant de la part d'un membre du centre droit. Mais l'amendement n'a pas été adopté ; 345 contre 325 l'ont repoussé.

---

### Lettres d'Espagne

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

—

Villaréal 8 juillet.

Ainsi que je le prévoyais dans mes précédentes lettres, l'aile gauche de notre ligne était le point de mire de l'armée libérale, et tous les mouvements faits par le général Loma, soit devant Orduna, soit devant Valmaséda, n'avaient pour objet que de détourner l'attention des carlistes du point réellement menacé.

Le 6, vers 5 heures du soir, le général Loma, à la tête de 10,000 hommes d'infanterie, 500 chevaux et 12 canons, se présenta devant Tuesta, situé à 3 kilomètres de Subigano de Morillas occupé par deux bataillons carlistes, et prit aussitôt ses positions de combat à droite et à gauche du défilé qui *donne accès aux plaines de Vittoria.*

Ces mouvements opérés à la chute du jour désignaient l'attaque pour l'aurore du lendemain, mais n'étaient réellement qu'un stratagème, *car ces mêmes troupes* se retirèrent silencieusement, dès qu'elles furent protégées par les ombres de la nuit, et, à marche *forcée, se transportèrent* dans le comté de Trévigno, pendant que le chef d'état major général de l'armée royale disposait dans la plaine et sur les côteaux voisins des positions dans lesquelles il avait vu s'établir l'ennemi, la division qui constituait sa force.

Lorsque, hier, au point du jour, le général Perula s'aperçut de la retraite de l'ennemi, il se transporta aussitôt avec cinq bataillons sur les montagnes qui séparent les plaines de *Vitoria du comté de Trevigno,* afin d'en occuper le plateau, mais il avait été devancé par les généraux Quesada et Loma, qui, forts de 32 bataillons, 1200 chevaux *et une puissante* artillerie, occupaient déjà la majeure partie de la montagne.

L'énorme disproportion de forces qui existait entre les combattants eût découragé tout autre soldat que des carlistes; mais ceux-ci qui ne comptent l'ennemi qu'après la bataille, n'attendaient qu'un mot de leur général pour se jeter en avant, et ce mot ne pouvait tarder de se faire entendre, car le général Perula les commandait..... Nul ne pourra décrire les diverses phases de cette lutte acharnée, pendant laquelle une poignée de braves a culbuté, trois fois consécutives, une armée six *fois supérieure en nombre,* et n'a opéré sa retraite qu'après quatre heures de combat.

Cette victoire, puisqu'on nomme victoire *la simple réussite d'un mouvement stratégique,* aura produit dans l'armée alphonsiste, un effet opposé à celui qu'en attendaient les généraux du gouvernement de Madrid, qui font tous leurs efforts pour persuader leurs soldats du peu d'animation qui règne chez les carlistes, car ces mêmes soldats jugeront *par la résistance qu'ils ont rencontrée* et les pertes qu'ils ont subies, quel serait leur sort en un jour de défaite.

Nos pertes, quoique sensibles, sont insignifiantes à côté de celles de l'ennemi.

L'esprit des troupes est excellent et nous aurons probablement une *seconde et prochaine* bataille.

Nos avant-postes arrivent jusqu'à une lieue au Nord et à l'Est de Vitoria.

*Ces jours derniers,* le *général* de Castella a fait, en présence du roi et de son Etat major, l'expérience d'un nouvel engin de guerre dont on attend des résultats considérables, je ne puis vous la faire connaître, car la prudence m'ordonne le silence. L'expérience a parfaitement réussi, et le roi a complimenté le laborieux général.

---

**Italie.** — On lit dans le *Journal de Florence :*

« Un événement politique de quelque importance est le *discours prononcé par* M. Nicotera, un des chefs de la gauche à Salerne.

» M. Nicotera est en Italie une sorte de Gambetta. Il a déclaré qu'il se séparait de ses collègues de la gauche avancée, qu'il entendait rester dans l'opposition, mais soutenir loyalement le régime actuel. En un mot, M. Nicotera a parlé en homme qui a profité des leçons de M. de Keudell, qui fait son possible d'après les intentions du maître de Berlin pour apprivoiser les fauves de la gauche et les rendre à peu près présentables au *Quirinal.*

» Il n'a pas fait ce qu'on nomme une apostasie, il a donné des garanties pour son admission dans un cabinet éventuel de centre *gauche, qui est très-admissible ; tel a été le* sens de son discours.

» M. Nicotera n'est pas isolé dans cette disposition ; les dernières discussions l'ont *assez fait voir ;* les petites majorités l'ont encouragé pour se mettre au rang des candidats au portefeuille. Si M. Nicotera *arrive,* ainsi que ses amis on le trouvera encore plus modéré, encore plus disposé aux concessions afin de garder coûte que coûte le pouvoir qu'il aura obtenu aussi coûte que coûte. Ce serait le premier pas dans la voie ouverte de la prussification de l'Italie. »

— *Démonstration contre la France !* Les journaux ont paru avec cette rubrique. Voici ce qui est arrivé. Un officier français en uniforme, un major d'infanterie accompagné de sa femme, avait pris place hier soir, vers 9 heures, au moment où la place Colona et le Corso regorgent le monde, dans le café Cavour, qui est fort en vue.

Ce café est le plus fréquenté de Rome ; il y a des tables dehors; elles sont occupées toute la soirée. L'officier était là avec sa femme, il a parlé à un prêtre français, qu'on *a cru de sa compagnie. Aussitôt un rassemblement* s'est formé en prenant une attitude hostile. Quelqu'un a dit: « Cet officier a servi dans la légion d'Antibes, je le reconnais ! »

Aussitôt des sifflets et des imprécations éclatent, l'officier se lève, prend le bras de sa femme et s'achemine par le Corso vers l'hôtel de la *Minerve* où il est logé. La foule le suivait en criant. La dame ne pouvait dissimuler sa crainte. L'officier restait impassible, sans empressement ni bravade.

Enfin au détour de la via Lata, qui est l'endroit où il faut se diriger vers l'hôtel de la Minerve, deux agents se sont placés à droite et à gauche des étrangers, d'autres agents ont empêché la foule de poursuivre et l'ont rejetée dans le Corso.

L'officier français et sa femme sont rentrés paisiblement à l'hôtel.

On se demande ce qui serait arrivé si le major d'infanterie n'eut été accompagné d'une dame. C'est sa femme; ils font leur voyage de noces. L'officier portait sur la poitrine la croix de la légion d'honneur, les curieux malveillants disaient que c'était la croix de Mentana.

Cet honorable officier se nomme Jougla de Bergier; il n'était jamais venu à Rome.

Les journaux ont la bonté de blâmer cette démonstration si malveillante pour la nationalité française ; *mais ils n'en blâment pas* moins l'officier. Ils lui contestent le droit de porter son uniforme et sa décoration ; ils omettent de dire si quelque officier prussien, *pareillement en uniforme,* eut été traité de même.

**Allemagne.** — La *Gazette d'Augsbourg,* tout en reconnaissant que le gouvernement allemand observe avec une grande attention ce qui se passe en France, donne comme incontestable que rien n'est actuellement de nature à faire prévoir à ce gouvernement une guerre immédiate ou simplement prochaine. Il faut encore beaucoup de temps, dit-elle, pour que l'organisation militaire de la France, *quelque développement* qu'elle prenne, puisse avoir un autre caractère qu'un caractère purement défensif. « Pour quiconque connaît exactement la France et les Français, il n'est pas douteux que ce n'est pas avant dix ans que la France pourra disposer d'une armée de *plus de* 300,000 *hommes sérieusement organisée.* »

Les travaux de fortification en train, ajoute la *Gazette d'Augsbourg,* ont une *certaine valeur au point de vue défensif,* mais n'en auraient aucune en cas d'offensive.

Enfin, en ce qui concerne le système des chemins de fer français, « il s'approprierait » moins encore aujourd'hui qu'en 1870 au » transport rapide d'une grande armée, » avec son matériel et ses approvisionne- » ments. » *En outre, les charges résultant* du paiement de l'indemnité de guerre pèsent lourdement et pèseront encore longtemps sur le budget de la France. « En de telles conditions, dit la *Gazette d'Augsbourg,* il serait absurde de prêter au gouvernement français le dessein insensé de jouer son va-tout et l'avenir du pays tout entier sur une entreprise où il ne pourrait s'engager qu'en manquant des garanties les plus élémentaires. » *Comparant la situation* de l'Allemagne avec celle de la France, le journal allemand en conclut que, grâce aux *résultats* de cette comparaison, et étant donnée l'alliance des trois *empereurs,* il est permis d'envisager l'avenir avec la plus grande confiance.

**Bavière.** — L'évêque de Spire vient d'adresser aux habitants de son diocèse, à l'occasion *des prochaines élections pour le* Landtag bavarois, une lettre pastorale dans laquelle nous remarquons les passages suivants :

« *Les conseillers des peuples qui veulent* construire un Etat sans religion, ou tolérer seulement une religion tout à fait soumise à l'Etat, doivent nécessairement travailler à l'*anéantissement* de l'Eglise catholique. Le plan de son anéantissement est déjà dressé ; l'exécution a déjà commencé dans le Nord et dans le Sud.

» La Bavière ne saurait éprouver de plus grand malheur que de devenir aussi le théâtre de la lutte contre l'Eglise catholique et de voir les décisions du Landtag fournir des armes pour anéantir cette Eglise. C'est un devoir sacré pour tous les *catholiques et pour* tous ceux qui veulent rester fidèles au christianisme d'opposer par de bonnes élections une digue aux lois funestes et aux mesures *que l'on pourrait prendre pour persécuter l'Eglise.*

» N'élisez donc que des hommes aux sentiments chrétiens qui aient assez de sagesse et de courage pour combattre la persécution dont on menace la religion catholique. En votant selon votre conscience pour des hommes capables de défendre les biens les plus précieux du pays et surtout les droits sacrés de l'Eglise, vous ne ferez de tort à personne. »

**Chine.** — Les *Missions catholiques* publient le relevé, fait par Mgr Gauthier, vicaire apostolique du Tong-King méridional, des résultats de la persécution de l'année dernière dans sa mission ; parmi les chiffres donnés par l'évêque missionnaire, nous citerons les suivants :

Chrétiens brûlés vifs, massacrés ou noyés, 2,058.

Chrétiens morts de faim ou de misère, 1,343;

Chrétiens dont les maisons ont été incendiées, 23,190, sur 33,962 que comptait la mission;

Pertes matérielles, 1,035,575 ligatures (francs).

A la suite des douloureux événements de la persécution, la mission a dû nourrir de nombreux chrétiens réduits à la misère; le nombre a varié de 820 au mois de mars 1874, à 7,670 au mois d'octobre de la même année. Pour subvenir à ces touchantes misères, la mission a dépensé, en 9 mois, *92,852* ligatures.

**Irlande.** — L'Irlande s'apprête à célébrer, dans quelques semaines, le centième anniversaire de la naissance de son libérateur. Des fêtes pompeuses auront lieu à cette occasion. Le *comité qui s'est chargé de* les organiser avait eu l'heureuse idée d'inviter les évêques persécutés d'Allemagne à les honorer de leur présence. L'Irlande, *martyre d'hier, offrait une marque* naturelle de sympathie aux martyrs d'aujourd'hui. Les bonnes intentions du comité n'ont pu se réaliser. Dans la séance qui a eu lieu à Dublin mercredi, on a lu une lettre de l'évêque de Munster dans laquelle il disait : « A toute autre époque, j'aurais été très-heureux de voir la catholique Irlande, cette patrie de tant de saints, car son noble peuple, souffrant pour la cause de la foi et de la patrie, a toujours eu mes sympathies. Je regrette qu'*aujourd'hui ma position ne me permette pas* de quitter mon diocèse, attendu que le soidisant tribunal des affaires *ecclésiastiques,* à Berlin, prépare en ce moment la sentence de ma déposition. » D'autres évêques allemands ont également écrit au comité, pour exprimer *le regret de ne pouvoir se rendre* à son invitation.

**Brésil.** — Le *Standard* publie des nouvelles du Brésil, constatant une aggravation *de la persécution contre* l'Eglise. Le gouvernement aurait enjoint au chapitre de Para d'élire, sous peine d'emprisonnement immédiat, un nouvel évêque, en remplacement de l'évêque légitime détenu dans les cachots.

Le gouvernement aurait, en outre, déclaré nul et non valable tout acte officiel fait au nom de Mgr l'évêque de Para. Inutile d'ajouter que le chapitre a refusé.

---

## DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.

—

Versailles, 13 juillet.

L'Assemblée, après une vive discussion, a invalidé l'élection de M. de Bourgoing par 330 *voix contre* 310.

M. Buffet a déclaré dans le courant de la séance que le gouvernement n'exercera aucune persécution illégale, mais qu'il ne tolérera pas de menées factieuses, de quelque côté qu'elles viennent.

—

Londres, 13 juillet.

*A la Chambre des lords,* lord Penzance demande si l'Allemagne a réclamé de l'Angleterre son adhésion aux principes du droit des gens posés dans sa note du 3 février adressée à la Belgique.

Lord Derby répond qu'aucune demande n'a été faite à l'Angleterre d'adhérer à ces principes. Il ajoute que les questions traitées dans la correspondance germano-belge étant réglées d'une manière satisfaisante, il n'y a rien à gagner à discuter des principes vaguement posés par le ministre allemand.

—

Miranda, 13 juillet.

Le général Quesada est retourné à Vittoria, après avoir fait une reconnaissance au nord de la province d'Alava, jusque vers *Salvatierra. Il a enlevé le bétail* et s'est fait payer les contributions au nom du gouvernement. A la suite d'une conférence entre le chef du mouvement et de la traction et le général Quesada, il a été convenu que la *voie serait rétablie la semaine prochaine* entre Vittoria et Miranda après que les réparations auront été faites.

---

M. SOUSSENS rédacteur.

---

### Fribourg.

PRIX DES GRAINS du 12 Juillet 1875.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Seigle, le quarteron de fr. | 1 90 | à fr. | 2 10 |
| Froment, » | » 2 80 | à » | 3 40 |
| Messel, » | » 1 85 | à » | 2 20 |
| Epeautre, » | » 1 30 | à » | 1 50 |
| Orge, » | » 2 00 | à » | 2 20 |
| Avoine, » | » 1 50 | à » | 1 80 |
| Gru, la livre, | » 0 26 | à » | 0 28 |
| Poissette noire » | » 3 70 | à » | 4 00 |
| » blanche » | » 4 50 | à » | 5 00 |
| Esparcette | » 2 00 | à » | 2 50 |
| Graine de trèfle, la livre » | 0 65 | à » | 0 70 |
| Chanvre, | 0 00 | à » | 0 00 |

# Bureau d'annonces : Alphonse COMTE, Grand'Rue, 10, à Fribourg.

**TARIF GÉNÉRAL D'INSERTIONS**

dans les journaux de Fribourg dont les annonces doivent être remises directement à l'Agence de publicité ALPHONSE COMTE.

| JOURNAUX : | Prix de la ligne ou de son espace | | |
|---|---|---|---|
| | Canton de Fribourg. | Suisse. | Etranger. |
| | CENT. | CENT. | CENT. |
| La Liberté. . . . . | 15 | 20 | 25 |
| L'Ami du peuple. . . . . | 15 | 20 | 25 |
| Offres et demandes, abonnés. . . . . | 10 | 10 | 10 |
| id. non-abonnés. . . . . | 15 | 15 | 15 |
| Freiburger-Zeitung . . . . . | 15 | 20 | 25 |

**Avantages aux négociants et agents d'affaires.** Pour le prix de vingt francs par an, ou de douze francs par semestre, il leur est offert sept lignes d'annonces tous les quinze jours dans la *Liberté*, l'*Ami du Peuple* et les *Offres et demandes*, c'est-à-dire simultanément dans trois journaux, avec faculté de changer le texte chaque fois. Le surplus est compté au tarif général ci-contre.

## AVANTAGES POUR LES ABONNÉS
### ANNONCES GRATUITES

Tout abonné pour un an à la *Liberté* ou à l'*Ami du Peuple* ou à la *Freiburger Zeitung* ou aux *Offres et demandes* acquiert par le fait un droit d'**insertion gratuite de 3 lignes** d'annonces **par semaine dans chacun de ces quatre journaux.** Sont autorisées les publications suivantes : *logements à louer, vente de meubles, vente particulière de bétail ou de fourrages (mises exceptées), demande d'employés, de domestiques et servantes, et d'ouvriers, avis d'enterrement.* Si l'annonce dépasse 3 lignes, le surplus est compté au tarif général ci-dessus.

## Avis aux Couvreurs.

La couverture en ardoise de la flèche de la *nouvelle église* de La Tour est mise au concours. Les soumissions devront être déposées au Bureau communal d'ici au 31 courant. C 2640 F

*En vente à l'Imprimerie catholique suisse, à Fribourg.*

**PETIT DICTIONNAIRE**
DES
## COMMUNES DE LA SUISSE
CONTENANT :
les cantons et demi-cantons, les communes, les principales rivières et montagnes, les lacs, etc., etc.
INDIQUANT :
la population, la situation, les curiosités naturelles les plus fameuses, les langues parlées, etc., etc.
PAR
**J. COUTURIER.**
PRIX : 75 centimes. C 1909 F

LA SOCIÉTÉ
## de la Tannerie fribourgeoise.

Informe l'honorable public que, dès ce moment, elle est en mesure de fournir des cuirs tannés, et qu'elle continue à acheter toutes marchandises concernant son industrie. (C 2626 F)

## La Ouate anti-rhumatismale
Du Dr PATISSON
soulage instantanément et guérit radicalement
**La Goutte et Rhumatismes**
de toute sorte, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, et maux de gorge.
En rouleaux à fr. 1, et demi-rouleaux à 60 cent. chez PITTET, pharmacien. (C 1502 F)

PRÉPARATIONS AU COCA
DU PROFESSEUR-DOCTEUR SAMPSON.

Eprouvées depuis de longues années; elles guérissent promptement et sûrement les affections de *l'organe respiratoire.* (Pillules n° 1.)
**Des organes de la digestion.**
(Pillules n° 2 et vin.)
**Du système nerveux et des faiblesses de toutes espèces.**
(Pillules n° 3 et esprit de vin au Coca.)
Prix d'un flacon, fr. 4 50, ou d'une boîte fr. 4. On envoie gratis-franco la dissertation, pharmacie du Maure (Mayence) ou par les dépôts : *Fribourg,* Alfr. Pittet, pharmacien, *Berne,* A. Brunner. *Lausanne,* Behrens fils, pharmacien, et F. F. Pischl, pharmacien, autrefois K. Doebele. *Neufchâtel,* E. Bauler, *successeur,* pharmacien. C 2150 F

VIENT DE PARAITRE
## Voyage au Pays des Milliards
par VICTOR TISSOT.
Un beau vol. d'environ 400 pages. Prix : 3 fr. 50. (Envoi contre remboursement.)
*C'est l'ouvrage le plus complet qui ait paru sur l'Allemagne depuis la guerre.*
*En vente à l'Imprimerie catholique suisse, à Fribourg.* (C 2589 F)

## PHOTOGRAPHIE
DE L'ASSEMBLÉE DU PIUS-VEREIN
**à AUTIGNY.**
*Prix : 50 cent. et 1 franc.*
*En vente à Fribourg : Imprimerie Catholique, suisse; — Bulle, Baudère, libraire; — Romont, Stajessi; — Châtel St-Denis, Mlles Dewarrat; Chénens, Philiedd Nicolet.*

LIBRAIRIE
**et fabrique d'ornements d'Eglise.**
## J. RENAND, A CAROUGE

Une belle statue massive (Immaculée-Conception) en plâtre, hauteur 1, 75. Fr. 50.
Statues en plastique, terre cuite, carton pierre, fonte, bois sculpté de tous sujets et de toutes grandeurs.
Couronnes et diadèmes en cuivre doré avec pierreries.
Bannières et croix de procession.
Braise-encens myrrhé.
Cierges en cire pure de la fabrique E. Ruche d'Annecy.
dorure et argenture de vases sacrés et D'objets en cuivre et en bois. (C 1612 F)

## UNION
**DES ŒUVRES OUVRIÈRES CATHOLIQUES**
—
**CONGRÈS DE LYON**
*Compte-rendu de la septième assemblée générale des Directeurs d'Œuvres (24, 28 août 1874)*
PAR M. CAMILLE RÉMONT
*1 vol. d'environ 500 pages,* **prix : 5 fr.**
TABLE DES MATIÈRES
L'Union des bureaux diocésains et des correspondants diocésains; — Propagation de l'union; — Les Cercles d'ouvriers et les cercles d'employés; — Les cercles de *militaires et de marins*; — Œuvres générales dans les villes qui renferment plusieurs paroisses; — Les œuvres paroissiales de jeunesse dans les villes qui renferment plusieurs paroisses; — Les œuvres paroissiales dans les villes ne renfermant qu'une paroisse et dans les communes rurales; — Les œuvres de propagande populaire; — Œuvres d'enseignement et des bonnes lectures; — Œuvres de l'usine.
Cet ouvrage se trouve en vente à **L'Imprimerie catholique Suisse,** à Fribourg. (C 2623 F)

So eben ist in der Buchhandlung
## A. Galerini in Sitten
erschienen **J. A. Berthold — Denkmal der Pflichten eines Christen gegen die Gemeinde Jesu Christi.**
II. Auflage — Preis Fr. 3.
(C. 1574 F.)

## LE SOUSSIGNÉ
avise l'honorable public qu'il vient de recevoir un **grand choix de baguettes dorées,** et qu'il se charge de tous les **ouvrages d'encadrement.**
1295 F A. RODY.

## Pension Pernoud.
PLACE DES 22 CANTONS, GENÈVE.
**Hôtel catholique.**
Se recommande à tous les voyageurs par ses prix modérés, sa bonne tenue et son service soigné. C 2634 F
*A une minute de la Gare.*

## Rhum de la Martinique
QUALITÉ SUPÉRIEURE.
**En bouteilles cachetées, le pot : 4.50,**
S'adresser à Ch. GENOUD, représentant d'une maison de l'Ile Martinique (Antilles) à Bulle. (C 2614 F)

**UN** *jeune homme de 19 ans, qui vient* de faire son apprentissage dans une maison d'épicerie de la Suisse française, cherche une place dans une maison de commerce de la même spécialité. Adresser les offres à l'Agence de publicité, ALPHONSE COMTE, à Fribourg, en indiquant les lettres et chiffres. C 2628 F

# JOURNAL DE LA CONSTRUCTION
ET DE
## L'INDUSTRIE
**Matières premières. — Prix courants. — Transports.**

ABONNEMENTS : Suisse; un an, 12 fr.; 6 mois, 7 fr. Pour l'étranger, le port en sus.
*Les abonnements partent du 1er de chaque mois.*

**N° du 20 Février.**

SOMMAIRE : Architecture : Etude sur la construction d'un abattoir. — Les chemins de fer d'interêt local. — Rapport sur la question de l'approfondissement du port de Genève *(suite).* — Bulletin métallurgique. — Adjudications.

MORITZ WEIL JUN.
IN
FRANKFURT A. M.

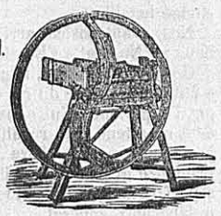

Au moyen de cette machine, un seul homme peut hacher en une heure 600 livres de fourrage sec ou vert. On obtient à volonté par la seule disposition d'une vis 5 longueurs différentes. Une gerbe entière passe en une seule fois dans la bouche qui a 360 centimètres carrés de surface. Le diamètre du volant est de 4 pieds et pèse 150 livres. Un homme suffit pour tourner le volant, et un enfant pour mettre la paille. **Cette machine n'a pas d'égale au point de vue du débit.** C 2406 F

**NOUVEAU HACHE-PAILLE appelée la MACHINE DE WEIL**
**Prix : fr. 160.** — *Garantie, 2 ans, Essai, 14 jours.*
Adresser les commandes à **MORITZ WEIL JUN A FRANKFURT S. M.,** vis-à-vis de la *landw. Halle.*
☞ On cherche des agents dans les localités qui en sont encore privées.

**Médaille d'OR — Prime de 16,600 fr.**
## QUINA LAROCHE
« L'ÉLIXIR LAROCHE renferme, sous une forme agréable, « la *totalité* des principes du quinquina. » (*Gazette des Hôpitaux*).
Cet **ÉLIXIR** de quinquina est un extrait COMPLET des **TROIS** quinquinas (rouge, jaune et gris). Il est *reconstituant, digestif* et *anti-fébrieux*; d'un goût fort agréable, son efficacité reconnue par tout le corps médical, lui vaut d'être considéré comme la plus *complète* et la plus *puissante* des préparations contre la
*Débilité générale,* le *Manque d'appétit,* les *Digestions difficiles,* les *Fièvres longues et pernicieuses,* etc.
QUINA **FERRUGINEUX** stimulant énergique qui contient les **Principes** de la Force et de la Coloration du sang, — très-efficace contre le
*Lymphatisme, Chlorose, Sang pauvre, Hydropisie,* etc.
**PARIS, 15 et 22, rue Drouot,** et dans toutes les Pharmacies.

A GENÈVE, WUHRER *frères,* solier.
A BALE, GEIGER, pharmacien.
A PORRENTRUY, CHAPUIS, pharmacien C 2560 F

## IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE
*Grand'Rue, 10, Fribourg.*

**Dépôt de livres religieux, scientifiques, littéraires**
ROMANS MORAUX, CONTES ET NOUVELLES
IMAGERIE **LIVRES DE PIÉTÉ** CHAPELETS
**Tableaux à huile et chromolithographiques de l'école italienne**
CARTES GÉOGRAPHIQUES (C 1759 F)

L'**Imprimerie catholique** se charge de toutes les commandes de librairie pour la Suisse et l'étranger.
Bureaux de **La Liberté,** de l'**Ami du Peuple,** de la **Revue de la Suisse catholique,** du **Bulletin pédagogique,** du **Bulletin de Pie IX.** Bureau central de l'Œuvre de St François de Sales.

SUPPLÉMENT
A
# LA LIBERTÉ
Numéro 162

**Discours de M. Folletête.**

*Chers concitoyens du canton de Fribourg!*

Je viens vous apporter le salut de la Pologne bernoise. Vos frères catholiques du Jura oublient pour un instant leurs épreuves, pour vous envoyer le tribut de leurs sympathies.... *ce n'est pas assez, de leur reconnaissance.* Le peuple fribourgeois s'est surpassé dans la pratique des œuvres de miséricorde envers les opprimés du Jura. Non-seulement vous nous avez secourus de vos deniers; mais vos prêtres sont venus dans nos montagnes apporter à nos populations privées de tout secours religieux, les consolations de leur ministère; vos magistrats même, ont élevé leur voix autorisée en faveur de ce petit peuple qui souffre persécution pour sa foi.

Soyez-en remerciés, *mille fois.*

Vos efforts généreux n'ont pas été vains. Ils ont relevé notre courage, ils nous ont soutenu dans la lutte; ils ont affirmé que le droit et la justice continuent à exister quand même, *en face des œuvres* de la force brutale; ils ont stigmatisé *les entreprises des* persécuteurs, et dans cette lamentable catastrophe où la foi de tout un peuple est mise à la plus cruelle des épreuves, ils ont au *moins sauvé l'honneur du nom suisse.*

La fête d'aujourd'hui me rappelle une de ces manifestations imposantes par lesquelles le peuple catholique du Jura a témoigné *de son attachement inébranlable envers* l'Eglise. J'ai eu moi-même l'honneur de présider l'assemblée de Lorette près Porrentruy où 4,000 citoyens ont, sous la voûte des cieux, en présence du Dieu tout-puissant, juré qu'ils demeureraient fidèles à l'Eglise catholique, dont ils venaient de réciter, phrase par phrase, le Symbole de Foi.

Quand, en face de la persécution qui gronde et s'annonce menaçante, un peuple fait de *pareils serments, il les tient. Nous tiendrons* notre parole, et nous montrerons aux puissants de Berne, ce que peuvent faire des hommes de cœur, combattant pour ce que l'homme a de plus précieux *ici-bas, la liberté* de conscience, la liberté de pratiquer cette religion qui a béni notre entrée dans la vie, et qui, au lit de mort, sera notre suprême consolation.

Mais quelles secousses ne faut-il pas, pour qu'un peuple en soit réduit à protester devant Dieu de la *justice de sa cause*, et à en appeler au jugement de l'histoire, des violences qu'on le condamne à subir! Quelle amère douleur pour les amis de la liberté de conscience, de voir les tortures que Berne s'ingénie à inventer contre une minorité inoffensive de ses ressortissants... On croyait avoir assis la liberté religieuse sur des bases *inébranlables*, et voilà que dans la seconde moitié du 19e siècle, de ce siècle qui se glorifie par-dessus tout d'être le siècle des lumières et du progrès, nous revoyons les proscriptions, les confiscations, le despotisme *religieux du 16e siècle*.....

La conduite de Berne envers les catholiques du Jura doit révolter tous ceux qui ont l'âme droite, à quelque parti et à quelque religion qu'ils appartiennent; et je ne m'étonne pas qu'un publiciste protestant, l'honorable M. William de la Rive, se soit cru obligé, par devoir de conscience, d'appeler l'attention de l'opinion sur la situation anormale et extra-légale du Jura catholique. En vérité, c'était bien le cas ou jamais, de rappeler l'antique devise des Suisses « *Tous pour un, un pour tous* » et de convoquer les hommes généreux, à la défense des grands principes de liberté et de tolérance sur lesquels *repose la société.*

Vous voulez que je vous parle de la situation *du Jura. Que vous dirai-je, chers concitoyens*, que vous ne sachiez pas déjà? L'opinion *s'émeut à juste titre de la spoliation* aux trois quarts accomplie de l'église de Notre-Dame de Genève. Nous avons perdu de la même manière 76 églises, qui ont été *enlevées* aux catholiques avec un sans façon, une brutalité dont on ne peut se faire une idée exacte, quand on n'a pas été témoin de la rage insultante des profanateurs, et de l'audace des hommes du pouvoir. Bien plus, les églises érigées à Bienne, Moutiers, Saint-Imier, avec les subsides quêtés par nos prêtres sur tous les chemins de l'Europe, nous ont été ravies; — l'une d'elles, celle de *Bienne vient d'être vendue par les apostats*, à la municipalité de cette ville pour 15 mille francs, justement le solde des dettes pesant sur cet édifice!

En même temps, le gouvernement bernois se faisait apôtre, et dépensait des sommes considérables pour recruter des prêtres de *la nouvelle secte* des vieux catholiques, pour remplacer le clergé fidèle. Il nous en est *venu* des quatre vents du ciel, de ces malheureux transfuges de leur foi et parjures de leurs serments, Français, Allemands, Italiens, Polonais. Mais ils se sont tous montrés tels que nous nous les figurions d'avance. Quand le prêtre tombe, il roule jusque dans les profondeurs de la dégradation et de la perversité morale. J'ai dit que ces amateurs des trente deniers, dont l'ours de Berne est si prodigue, étaient des prêtres. Il faudrait faire bien des réserves, mais ce n'est pas ici le cas, et d'ailleurs Berne n'y regarde pas de si près. Ce qu'il lui faut, ce sont des *porte-soutanes, afin qu'on puisse continuer* cette grande hypocrisie. que rien n'est changé dans le catholicisme libéral, et que les nouveaux curés sont des *prêtres comme les autres.*

Ces gens ont une rage de sacrilége et de profanations vraiment affreuses. On les a vus se faire livrer l'église, dans des paroisses où le schisme n'a pas un seul adhérent, uniquement pour empêcher à l'avenir les catholiques de se réunir dans l'église profanée.... Et quand ils n'osaient y officier devant *les murailles vides, on envoyait le préfet* et la gendarmerie fermer l'église, dont on emportait les clefs. Le grand canton de Berne tient beaucoup, paraît-il, à confiner ses administrés *catholiques dans les granges et les* greniers, et il préfère fermer les églises bâties par la piété de nos ancêtres, plutôt que de *les ouvrir aux prières de la population.*

Un instant, les prêtres du schisme ont espéré s'implanter sérieusement dans le pays. L'expulsion sans jugement d'une centaine de prêtres, le secours des occupations militaires, la terreur qui se promenait dans le pays à la suite des commissaires du gouvernement, les emprisonnements en masse, et tout l'appareil menaçant de la puissance publique mis au service du mouvement, tout cela devait, selon les apostats, aboutir à lasser la patience des catholiques, et à les décourager en leur faisant comprendre *l'inutilité* de la résistance. Mais celui que Dieu garde est bien gardé. Les vexations sans nombre que nous avons subies, ont produit l'effet contraire à celui qu'on attendait, et du fond de nos granges s'élèvent des supplications plus ferventes assurément, que maintes *prières faites dans les églises au temps de la prospérité.*

Vous dire jusqu'où peuvent aller le dépit, la fureur et la rage des persécuteurs, je ne le pourrais, vraiment. Qui de vous, chers *concitoyens de Fribourg, n'a entendu le ré*cit de ces chasses aux prêtres, qu'on poursuit comme des bêtes fauves? de ces arrestations opérées par les agents bernois avec *une ardeur et une barbarie révoltantes?* Ils vont, chose affreuse à dire, jusqu'à former autour des maisons où se trouve un malade soupçonné de ne pas vouloir mourir *sans sacrements, un cordon de surveillance*, afin de mettre la main sur le prêtre quand *il arrivera....* (*Plusieurs voix horreur!*) Oui, horreur! mais honte mille fois sur ceux qui *rendent possibles d'aussi exécrables forfaits* contre la conscience d'un peuple, sur ceux qui couvrent cet espionnage infâme, de leur haute protection. *(Longues acclamations.)*

Je ne vous parlerai pas des destitutions d'instituteurs et d'institutrices, coupables de n'avoir point voulu s'associer aux œuvres du schisme; de l'expulsion violente des Sœurs de charité de St-Ursane, des Ursulines de Porrentruy. L'éloignement systématique des maîtres et maîtresses pénétrés de la nécessité de s'occuper de l'éducation religieuse de la jeunesse, est de nos plus dures *épreuves. Voyez d'ici les inconvénients de* tout genre qui atteignent et atteindront les parents. Je ne mentionne que pour mémoire les frais et les dépenses extraordinaires que supportent toutes les classes de la population. Un jour, peut-être, on pourra faire le calcul des sacrifices matériels qui ont été imposés à notre petit pays depuis l'introduction du schisme, et l'on s'étonnera de leur chiffre.

Et les incarcérations! Je connais un village où pour une seule affaire, une vingtaine d'accusés de prétendus vols d'église, ont fait 644 jours de prison préventive *(Sensation.)* Ils n'ont été interrogés qu'après 10, 15, jusqu'à 22 jours de prévention. La carte à payer se monte à 1600 fr. et plus!!

On n'a pas reculé devant les arrestations des religieuses; et des sœurs qui ont voué leur vie entière au service des pauvres et des malades, se sont vues accusées.... de vol, *oui de vol, et traînées en prison comme des femmes de mauvaise vie. Voilà où l'on* en est venu, pour soutenir une cause perdue d'avance, et pour amener aux intrus une population qui les méprise de toutes les forces de son âme et de toute l'énergie de sa foi.

On peut le dire sans exagération: sauf l'effusion du sang, la persécution bernoise ne se distingue pas sensiblement de la persécution de la Terreur de 93. Avec la perfidie de plus, peut-être, tout y est: lois de suspects, proscriptions en masse, vols des églises, suppression des couvents, persécution contre tout ce qui porte l'habit religieux, condamnations arbitraires. Et quant à l'effusion du sang, qui pourrait affirmer qu'elle ne sera le couronnement de cette œuvre de spoliations, de violences, d'astuces et d'hypocrisie que l'on ose décorer du titre de *mouvement religieux?* D'ailleurs, le sang des catholiques a coulé plus d'une fois depuis l'apparition des apostats. Combien d'exemples *seraient à ma disposition pour prouver cette* assertion. Je choisis le plus récent, et peut-être aussi le plus caractéristique. L'an dernier, aux approches de la Fête-Dieu, les catholiques de Bonfol, qui depuis l'exil de leur curé vont à l'église à Réchésy en France, eurent l'idée de s'employer à y élever un reposoir pour la procession. Quelques-uns d'entre *eux portaient des branchages et des* petits sapineaux, lorsqu'ils furent rencontrés par un apostat d'un village voisin. Cet homme, un gendarme congédié, *les dépasse de quelques pas, et sans mot dire*, il tire un coup de pistolet qui atteint un des individus à la jambe. On s'empresse autour du blessé: *quelques moments après le gendarme arrive et au lieu de chercher à arrêter* le meurtrier, il tire à son tour trois coups de revolver qui atteignent un second individu. Eh bien! l'agresseur n'a jamais été incarcéré *préventivement.* L'affaire dormait dans les cartons officiels, lorsqu'on apprit que l'apostat en question était mort. Sur ce, l'autorité se hâta de déclarer que le gendarme n'avait tiré que par nécessité de légitime défense.... et pour le bouquet, huit catholiques de Bonfol comparaissaient il y a une quinzaine de jours devant le tribunal correctionnel de Porrentruy, sous prévention de rébellion, résistance à la police, tapage nocturne, et que sais-je *encore. Naturellement ils furent acquittés*, et les frais mis à la charge du fisc. Il y avait parmi eux les deux individus qui avaient manqué périr sous les balles du gendarme et de l'ex-gendarme *(Sensation).* Heureux encore si tout se termine là, et si l'affaire n'est pas portée en appel, où l'on représentera les victimes comme des perturbateurs de l'ordre légal... (*) *(marques d'indignation.)*

Les conséquences du schisme se font sentir dans toutes les phases de la vie publique. Partout la même pression, partout les mêmes effets pour dompter les résistances de la population. Tenez, nous avons peut-être dans le seul district de Porrentruy, une *douzaine de communes qui ne parviennent* pas à se débarrasser de l'ancienne administration radicale, dont les pouvoirs sont expirés depuis 6 mois. La majorité des suffrages était et est encore *incontestable. N'importe*, on casse les élections parce qu'elles n'ont pas été faites à l'église.

On s'imaginait que les catholiques n'iraient pas voter dans leurs pauvres églises *profanées* par les intrus... On alla *voter à* l'église; la même majorité se retrouva augmentée encore de plusieurs voix. Mais on trouve de nouveaux prétextes pour traîner les choses en longueur. Pendant ce temps, l'administration radicale continue, protégée par l'autorité; et les réclamants, ceux qui croient à *la sincérité des institutions républicaines* dans le Jura catholique, en sont pour leurs réflexions.

Non, jamais peuple n'a été traité comme l'est la minorité catholique dans le Jura bernois. Et cependant, chers concitoyens, il faut *bien le dire: il étaient temps que les jours* d'épreuves se levassent pour nous. Avec ce système de persécution sournoise, d'hostilité latente, assez habilement mise en œuvre, pour se ménager la complicité des gens à courte vue; en sachant au besoin désarmer à temps *opportun, et faire de la générosité au mo*ment favorable, nous marchions à une décomposition lente, dont le terme était marqué d'avance. Combien d'honnêtes catholiques, *qui votaient avec les gens du pouvoir* parce qu'on leur persuadait qu'on n'en voulait pas à la religion! Il fallait que la foudre éclatât sur leur tête, pour leur faire comprendre *qu'on ne saurait être en même temps catholique et radical.* C'est Carlin, un de leurs chefs, qui a dit cela. *(Bravos.)* Dans dix ans, nous étions mûrs pour le schisme. Berne *a été surpris par les événements*, et forcé de démasquer ses batteries avant le temps voulu. Il faut donc remercier la Providence d'avoir hâté l'épreuve, et de nous avoir relevé *pendant qu'il en était temps encore.* Le peuple jurassien avait besoin de ce stimulant pour se relever du marasme où il croupissait. Tous, prêtres et laïques, nous avions des leçons à prendre. Nous les avons reçues. Elles nous profiteront. Permettez-moi, à ce propos de vous citer ces paroles de Mgr Mermillod; je les tire d'un admirable discours adressé *il y a quelques* semaines aux dames de Genève, et que j'ai été assez heureux d'entendre. Un brave syndic arrivait à Ferney avec son conseil municipal, pour présenter ses compliments de condoléance à l'Evêque exilé, en même temps que l'obole de la commune pour les besoins du culte. « Ah! Monseigneur, dit-il, en parlant de la persécution qui commençait à Genève, ce coup de fouet nous fera du bien, car nous en avions vraiment besoin, et nos prêtres aussi, nous le sentons tous. »

Je n'ai pas besoin de m'appuyer de l'autorité d'un grand orateur et d'un saint évêque, pour affirmer ici que cette opinion, je l'exprime sans le moindre *sentiment* d'aigreur ni de critique inconvenante. Le moment serait d'ailleurs mal choisi, et ce n'est pas maintenant que nos prêtres souffrent la privation de la patrie, et subissent la douloureuse épreuve de l'exil, qu'il conviendrait de leur adresser le moindre reproche. Ils savent d'ailleurs combien nous leur sommes dévoués, et ils ne s'offenseront pas si nous

(*) Depuis que ce discours a été *prononcé*, le jugement du tribunal de Porrentruy a été frappé d'appel par M. Migy, procureur du gouvernement *(Note de la Rédaction).*

prenons à côté d'eux, la résolution de mettre à profit les austères leçons que nous devons tirer des événements actuels, pour travailler au rétablissement de l'Eglise dans notre malheureux pays. Notre peuple sait maintenant ce qu'il en coûte, de donner ses suffrages aux ennemis plus ou moins déclarés de sa foi.

Quand sortirons-nous de cette terrible épreuve ? — C'est le secret de *Dieu*. Maintenant que le Conseil fédéral a condamné en principe l'expulsion des prêtres jurassiens, le schisme pressent que ses jours sont comptés. Il réclame à cor et à cris l'appui du bras séculier, pour le protéger contre l'*influence du clergé légitime*. De là, cette loi impitoyable que le Grand Conseil de Berne va discuter encore cette semaine (*). On voudrait lier les mains, et empêcher l'exercice du saint ministère aux prêtres bannis, quand on sera forcé de leur ouvrir les portes de leur propre pays. Dans cette loi se trouve cette disposition inqualifiable, qu'aucun prêtre catholique ne pourra accomplir aucun acte du ministère, ni aucun exercice du culte *privé*, qu'après avoir donné par *écrit une déclaration portant qu'il se soumet sans* restriction aux ordres de l'Etat. Or, nous savons *quels ordres l'Etat a, depuis quelques* années, pris la fantaisie de donner en matière religieuse. Pas un prêtre ne peut se soumettre à d'aussi odieuses conditions. Notre situation deviendra donc plus pénible encore, puisque nous ne pourrons plus recourir au ministère des quelques prêtres qui nous restent encore, et que nous ne pourrions même employer des prêtres étrangers au canton. Le refus inévitable de la déclaration de soumission sans réserve, les arrêterait au début de leur course apostolique, ou les exposerait à un emprisonnement d'un an ou à une amende de 2000 francs. *(Sensation.)*

On peut le dire maintenant, sans trop de présomption, ces moyens d'intimidation n'impressionneront pas plus la population catholique, que ne l'ont fait les séductions de tout genre mises en œuvre pour gagner des *adhérents au schisme. On a cherché à flatter* le peuple et à l'entraîner à la remorque du mouvement, en lui donnant une part active dans la constitution de la nouvelle Eglise. Rien n'y a fait. Et nous avons donné au canton de Berne cet exemple de populations *travaillant, en apparence, contre* leur propre intérêt, pour ne pas contrevenir aux enseignements de leur foi. La tentation était forte cependant. Les hommes du pouvoir disaient à nos campagnards : Vous vous plaignez d'être sans prêtres ; vous gémissez dans des granges et des greniers, où s'entassent des communes entières. Votre sort est entre vos mains. Dites un mot et vous rentrerez en possession de vos églises ; présentez-vous aux votations, et nommez le curé de votre choix .....

Notre réponse n'était pas douteuse. Mieux *vaut souffrir la persécution que de déshonorer* notre cause par d'indignes concessions. Nous n'aurions, d'ailleurs, pu en faire sur ce point, sans nier la divinité de l'institution de l'Eglise catholique, et sans bouleverser, jusque dans ses fondements, cette admirable hiérarchie qui est la force du catholicisme.

Les apostats se sont alors comptés. Les estafiers du pouvoir ont fait une battue générale dans tout le pays, pour pousser aux urnes jusqu'au dernier votant Tous les réprouvés des cinq districts, des gens qui n'avaient plus revu l'église depuis leur première communion ; des *libres-penseurs avérés, qui, auparavant*, se faisaient gloire de leur impiété, des indifférents qui n'avaient pas assez de sarcasmes et de mépris pour tout ce qui tient au culte et aux pratiques religieuses tout ce monde-là, précédé par les *gendarmes*, et accompagné des fonctionnaires de tous les degrés, s'est réuni dans une étrange fraternité, pour porter le dernier coup à la superstition et à l'ultramontanisme comme ils disent.... Ils ont nommé des curés ; ils ont envoyé des délégués au synode de l'Eglise catholique-bernoise : ils nomment des représentants des schismatiques jurassiens au synode de l'Eglise libérale suisse ; ils se préparent à nommer un évêque, et rien ne nous dit qu'ils n'en viendront pas à nommer le pape. *(Rires.)* Ils élisent déjà le pape de Berne *(hilarité)* et croyez bien que *sur le chapitre de son infaillibilité* celui-ci ne transige guère !

Nous avons donc vu se réunir, il y a quelques semaines, dans l'église de Delémont, le premier concile de la nouvelle religion libérale. Combien de pères de cette grotesque assemblée, figurant officiellement comme représentant de deux, trois paroisses, n'ont été élus que par un, deux, trois votants ! N'importe. Cela fait nombre. Il faut bien d'ailleurs continuer ce grand mensonge, que l'Eglise officielle a partout des adhérents, et que le mouvement catholique-libéral est maintenant implanté dans toutes les paroisses.....

Et les malheureux qui trempent dans ces *abominations, osent se dire encore catholiques* ? Ils vont désorganiser l'Eglise ; ils vont décider sur le dogme, réformer la discipline, abolir les sacrements, et ils persistent à clamer que rien n'est changé dans le catholicisme, et qu'ils reviennent à la pureté du christianisme primitif. Hypocrisie des hypocrisies !

Quelle religion que celle qui s'implante par la force brutale, qui procède par la spoliation et l'exil, et qui ne peut se soutenir que par le mensonge, la ruse et l'hypocrisie !

Pourrait-on croire, si on ne le voyait de ses propres yeux, que ce système a à sa disposition les trésors de l'Etat le plus important de la Confédération suisse, et l'appui de la puissance publique !

Je m'arrête, car si je voulais poursuivre, jusque dans leur détail, les œuvres de la *persécution bernoise, je dépasserais* les limites qui me sont imposées.

Chers concitoyens,

Laissez-moi vous dire en finissant combien je suis heureux de respirer au milieu de vous et de votre beau pays, l'air de la *liberté. Vous aussi, vous avez passé de dures* années. Vous les avez surmontées à force de courage et d'énergie. C'est ainsi que les peuples se rendent dignes de la liberté. Notre cause, comme la vôtre, est une juste et sainte cause. Elle triomphera un jour. Nous élèverons *nos enfants pour la revendication* de nos droits, si l'heure de la justice tardait encore à sonner. Nous leur dirons : « Enfants, ces églises où se rendent furtivement quelques malheureux, honteux de leur parjure, ce sont les nôtres, ce sont les temples bâtis à la gloire du Dieu vivant, par la piété de vos pères ! Ces cloches qui retentissent pour appeler une poignée de transfuges à de sacrilèges cérémonies, tandis que nous nous entassons dans nos granges pour pleurer et demander grâce à Dieu, ce sont les nôtres. Un jour, si vous le voulez, elles sonneront joyeusement *pour nous appeler à reprendre* possession de notre bien. » Ce jour là, je l'atteste, il n'y aura plus d'intrus dans le Jura, car la source où s'alimentent les trente deniers ne coulera plus. Dieu fasse que nous soyons bientôt témoins de ce triomphe de son Eglise. *(Triple salve d'applaudissements.)*

Merci encore une fois au peuple du canton de Fribourg. Comment les Jurassiens pourront-ils acquitter la dette de la reconnaissance pour cette belle souscription nationale en faveur de nos prêtres persécutés ? C'est pour vous dire notre reconnaissance, et pour renouer les liens de l'amitié avec vous, que trente des nôtres sont venus du Jura pour assister à cette grandiose assemblée. Vive le canton de Fribourg et vivent ses magistrats. *(Applaudissements frénétiques.* Vive le Jura ! Vive M. Folletête !)

—

**Résumé du discours de M. Rouillon.**

Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un pâle et très-insuffisant résumé de ce beau discours, qui a eu pour sujet la mission de la presse catholique. La mission de *la presse, a-t-il dit, est de faire connaître* la vérité. En se faisant un instrument de propagation du faux, elle se dégrade et se prostitue. La presse catholique a une mission encore plus haute, et ici par presse catholique, il faut entendre celle qui est entièrement dévouée à l'église et aux intérêts catholiques. Cette presse a la glorieuse mission de servir à la diffusion et à la défense de la vérité chrétienne, et de rattacher à ce but fondamental tout l'ensemble des faits et des considérations dont se compose le journal.

J'ai dit dévouement aux intérêts catholiques, car il y a des intérêts *catholiques* qui sont les intérêts même de la conscience. La conscience doit connaître la vérité et accomplir le bien, pour réaliser sa fin éternelle. Or, la presse peut puissamment aider à la connaissance et à la défense de la vérité. La *vérité religieuse, pain de l'esprit* et *aliment* nécessaire aux âmes, a un organe infaillible à Rome. Le Pape enseigne divinement la vérité et il administre l'Eglise avec l'épiscopat. Malheureusement les évêques sont sous le pouvoir de gouvernements hostiles et soumis à des lois de police exceptionnelles. Ils ne peuvent souvent point faire passer la parole du Pape aux fidèles. La presse sert d'intermédiaire non officiel.

Vis-à-vis de la presse les catholiques ont un double devoir résultant d'une sorte de contrat. Ceux qui dirigent ou rédigent les journaux catholiques s'engagent *à faire con*naître la vérité, à la défendre, à combattre et à démasquer l'erreur. Aucune considération d'intérêt ou d'avantages ne peut les autoriser à trahir cette mission. Les autres catholiques ont un devoir corrélatif, qui est de soutenir les bons journaux, et de ne pas soutenir les mauvais, c'est à-dire de ne pas s'y abonner.

*L'orateur termine en recommandant chaudement* l'œuvre de saint François de Sales, qui réunit justement les bons catholiques en une association dont le but est la diffusion et le soutien de la presse catholique.

—

**Discours de M. H. Thorin.**

Dans les situations difficiles, dans ce qu'on appelle les impasses, on aime à s'orienter, à regarder autour de soi ; on sonde le terrain, on se tâte le pouls, excusez la vulgarité du terme.

De même, dans les circonstances critiques, dans les temps de luttes et de persécutions religieuses comme ceux où nous vivons, il est bon de sonder le danger, de s'interroger sérieusement et de se préparer à toutes les éventualités.

Aussi, Messieurs, ne trouvez pas mauvais que je pose devant vous, devant ce religieux auditoire, cette grave et importante question : Comment la foi se perd et comment elle se conserve dans un pays, au sein d'un peuple ?

La foi, telle que nous l'entendons nous autres qu'on appelle ultramontains et qui *ne sommes que catholiques tout courts, ni* jeunes, ni *vieux*, tels aujourd'hui qu'ils étaient hier et qu'ils seront demain ; la foi, dis-je, est le premier don de Dieu et la chose nécessaire par excellence. *Si sieres donum Dei* (1). Vous en êtes tous persuadés comme moi ; vous y tenez par le fond des entrailles, et volontiers vous rediriez avec ce noble Polonais de la Confédération de Bar : « J'aime la liberté plus que ma vie, et ma religion plus que la liberté ! » (Bravos !)

La foi, vous le savez, est un flambeau, flambeau divin qui nous éclaire dans le chemin de la vie, comme la nuée lumineuse guidait le peuple hébreu dans le chemin du désert. Or, comme le soleil qui luit sur nos têtes, la foi a ses éclipses, ses intermittences dans l'homme et dans la vie des peuples ; et de même que le soleil, après avoir achevé *sa course journalière, s'en va éclairer d'au*tres cieux, une autre hémisphère : ainsi la foi, la vraie foi s'efface quelquefois chez un peuple pour passer à un autre plus digne de la posséder. Mais si docile à la voix qui l'appelle, le soleil revient chaque matin après nous avoir quittés chaque soir, il n'en est pas ainsi, hélas ! de la foi, lorsqu'on a eu le malheur de la perdre : elle ne revient pas toujours ou ne revient qu'après de longues nuits, souvent de longs siècles d'égarements et d'attente.

Je n'ai pas besoin de vous citer des exemples : nous n'en avons que trop sous les yeux. Preuve irrécusable, Messieurs, du soin jaloux avec lequel nous devons veiller à la conservation de cet inestimable trésor.

Voulez-vous savoir comment ou pourquoi la foi se perd chez un peuple et se transporte *à un autre* ? *La sainte écriture va nous* le dire d'un seul mot, et ce mot est effrayant à méditer : « C'est pourquoi, je vous le dis, c'est Dieu lui-même qui parle dans son Evangile » c'est pourquoi, je vous le dis, le royaume de Dieu vous sera ôté, et il sera donné à un peuple qui en produira les fruits. »(2)

Dans la mystérieuse apocalypse de St-Jean, Dieu *parlant à l'ange ou à l'église de* Laodicée lui dit : « Je sais quelles sont tes œuvres, je sais que tu n'es ni froide ni chaude, et plût à Dieu que tu fusses froide ou chaude !

» Mais parce que tu es tiède, que *tu n'es* ni froide ni chaude, je suis près de te vomir de ma bouche » (3).

Là, Messieurs, dans ces quelques paroles des livres sacrés, se trouve renfermée toute la philosophie de l'histoire ; là est le secret de tous les schismes, de toutes les hérésies, de toutes les apostasies, depuis la naissance du christianisme jusqu'à nous.

Je ne veux pas énumérer ici toutes les causes, générales ou particulières, prochaines ou éloignées, qui peuvent amener chez un peuple l'affaiblissement graduel, puis la perte de la foi : j'en aurais trop long à dire, et je dois être bref pour ne pas abuser de votre temps et de votre patience.

Je viens de parler de l'affaiblissement graduel de la foi : ici encore permettez-moi de reprendre ma comparaison première. De *même que le soleil ne passe pas tout d'un* coup de son lever à son couchant, qu'il ne descend que lentement sous l'horizon, après *avoir jeté comme un adieu ses derniers* rayons sur la terre : de même la foi, ce soleil de nos intelligences, ce foyer de nos cœurs, ne s'éteint pas d'ordinaire subitement, mais par degrés, sous l'action d'un travail subversif, plus ou moins lent ou plus ou moins accéléré, selon les circonstances.

C'est le relâchement d'abord, la tiédeur pour tout ce qui concerne la foi et ses œuvres ; *c'est de nos jours surtout, l'indifférence*, le matérialisme ; c'est le sommeil, puis enfin l'agonie et la mort de la foi. Alors Dieu réalise sa menace : il vomit de sa bouche. Il permet à de faux prophètes, à de faux apôtres, de séduire les peuples affadis en les précipitant dans le schisme et l'hérésie ; ou bien il permet à des despotes couronnés, à des gouvernements impies de se jouer de la foi comme de la conscience et des libertés de leurs sujets.

Quelquefois les peuples résistent ; mais parcequ'ils sont affadis, leur résistance est *molle : il n'y a chez eux ni persévérance* ni héroïsme. De guerre lasse si ce n'est d'emblée, ils se soumettent, se résignent à ce qu'on devrait jamais accepter : la perte de la foi, et cela, pour une longue suite de générations.

Terrible responsabilité devant Dieu et devant les hommes ! C'est l'histoire en particulier du XVI^e^ siècle. Sera-ce la-nôtre ? Oh ! non, Messieurs, quoiqu'il arrive. Il dépend de nous, avec la grâce de Dieu sans laquelle nous ne pouvons rien et avec laquelle nous pouvons tout, il dépend de nous de convaincre d'anachronisme ou d'erreur ceux qui voudraient renouveler l'histoire des temps passés, ceux qui cherchent à perdre nos âmes en nous faisant perdre la vraie foi.

Ah ! comme dit l'Evangile, craignons ceux qui tuent les âmes bien plus que ceux qui *tuent les corps, ou plutôt ceux qui tuent* à la fois et les âmes et les corps (1).

Nos âmes, Messieurs, ne sont ni aux hommes ni aux gouvernements quels qu'ils soient (applaudissements) : nos âmes sont à Dieu et à l'Eglise, à qui Dieu les a confiées *dans le temps en vue de son éternité*. Et c'est pourquoi nous les gardons avec une sainte fierté et une sainte indépendance.

J'ai dit, ou plutôt je n'ai fait qu'indiquer, comment ou pourquoi la foi se perd chez les peuples : laissez-moi vous dire comment et par quels moyens elle se conserve.

La vigilance d'abord, la *vigilance* au dedans comme au dehors de nous-mêmes.

La vigilance au dedans, nous souvenant avec crainte et tremblement que la foi est un trésor et que nous le portons dans des vases fragiles. *In vasis fictilibus* (2).

*La vigilance au dedans et au dehors*, en nous abstenant de tout ce qui serait comme une insulte aux hommes et un défi jeté à Dieu, en entrant dans les sentiments que comportent la gravité des circonstances, le deuil de l'Eglise et de nos frères dans la foi.

La vigilance, Messieurs, et la fermeté dans les principes que nous professons : la fidélité inviolable dans l'attachement à l'Eglise, depuis la pierre qui lui sert de fondement jusqu'à son plus humble représentant parmi nous. Et plus l'on fera d'efforts pour nous en détacher, plus nous nous y cramponnerons comme des enfants à leur mère.

La vigilance et la persévérance dans la prière. *Vigilate et orate.* (3) Ce qui fait violence au ciel, c'est la prière ; et si Dieu a promis d'être là où deux ou trois sont réu*nis en son nom, (4)* que sera-ce de tout un peuple prosterné devant Dieu, de tout un peuple qui prie ?

La vigilance dans le cercle de la famille, dans le sanctuaire domestique, par les bonnes traditions, par l'éducation chrétienne des enfants.

Oh ! elle est immense l'influence de la famille, de l'éducation domestique, et c'est ici un point capital. Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve ; mais alors même que, comme nos frères du Jura, nous aurions la douleur de voir nos prêtres chassés, nos *églises fermées, faudrait-il désespérer* de la foi et de notre avenir religieux ? Non, tant que la famille restera chrétienne, tant que la foi se transmettra de père en fils.

*(La suite prochainement.)*

(*) Le Grand Conseil de Berne a, en effet, dans sa séance du 19 juin, et malgré l'énergique résistance des députés catholiques, adopté en premier débat par 754 voix contre 25, la *loi sur la répression des troubles apportés à la paix confessionnelle. (Note de la Rédaction.)*

(1) St-Jean. IV. 10.
(2) St-Math. XXI. 43.
(3) Apoc. III. 15, 16.

(1) St-Math. X, 28.
(2) 2 Corin. IX, 7.
(3) St-Marc. XIV, 38.
(4) St-Math. XVIII, 20.